Modèle fourni par AnA — aissaservice.com — à compléter et adapter

Accord de confidentialité

ENTRE :

[Nom de la société], [forme juridique] au capital de [montant] €, dont le siège social est situé [adresse], immatriculée au RCS de [ville] sous le numéro [SIREN], représentée par [Nom, Prénom], [qualité], ci-après la « Partie A »,

ET

[Nom de la société], [forme juridique] au capital de [montant] €, dont le siège social est situé [adresse], immatriculée au RCS de [ville] sous le numéro [SIREN], représentée par [Nom, Prénom], [qualité], ci-après la « Partie B »,

PRÉAMBULE : Les Parties envisagent [décrire le projet] (le « Projet »). Dans ce cadre, elles sont amenées à échanger des informations confidentielles et souhaitent en encadrer l'utilisation, conformément notamment à l'article 1112-2 du Code civil.

Article 1 – Définition

Sont des « Informations Confidentielles » toutes les informations de toute nature (techniques, commerciales, financières, juridiques, savoir-faire, données clients, etc.), communiquées par une Partie (la « Partie Émettrice ») à l'autre (la « Partie Réceptrice ») sous quelque forme que ce soit, à l'occasion du Projet, qu'elles soient ou non identifiées comme confidentielles.

Article 2 – Exclusions

Ne sont pas des Informations Confidentielles les informations dont la Partie Réceptrice prouve :

- qu'elles étaient dans le domaine public au moment de leur communication ou y sont tombées sans faute de sa part ;
- qu'elle les détenait légitimement avant leur communication ;
- qu'elles lui ont été communiquées par un tiers autorisé à les divulguer ;
- qu'elles ont été développées de manière indépendante.

Article 3 – Engagements

La Partie Réceptrice s'engage à :

- utiliser les Informations Confidentielles exclusivement pour les besoins du Projet ;
- ne pas les divulguer à des tiers sans l'accord écrit préalable de la Partie Émettrice ;
- ne les communiquer qu'aux membres de son personnel et conseils ayant besoin d'en connaître, tenus à une obligation de confidentialité au moins équivalente ;
- les protéger avec le même degré de soin que ses propres informations confidentielles, et au minimum avec un soin raisonnable.

Article 4 – Divulgation imposée

Si la Partie Réceptrice est légalement tenue de divulguer une Information Confidentielle (décision de justice, autorité administrative), elle en informe préalablement la Partie Émettrice, dans la mesure permise, et limite la divulgation au strict nécessaire.

Article 5 – Propriété

Les Informations Confidentielles restent la propriété de la Partie Émettrice. Leur communication n'emporte aucune cession ni licence d'un quelconque droit de propriété intellectuelle.

Article 6 – Restitution

À la fin du Projet ou sur simple demande, la Partie Réceptrice restitue ou détruit les Informations Confidentielles et leurs copies, et en atteste par écrit.

Article 7 – Durée

Le présent accord entre en vigueur à sa signature. Les obligations de confidentialité demeurent pendant [5] ans à compter de la fin des échanges relatifs au Projet [et, pour les informations constituant des secrets d'affaires au sens de l'article L151-1 du Code de commerce, aussi longtemps qu'elles conservent ce caractère].

Article 8 – Sanctions

Tout manquement au présent accord engage la responsabilité de son auteur et l'oblige à réparer l'intégralité du préjudice subi, sans préjudice de toute mesure en cessation.

Article 9 – Absence d'engagement

Le présent accord n'oblige aucune Partie à conclure un contrat relatif au Projet.

Article 10 – Droit applicable et litiges

Le présent accord est soumis au droit français. Tout litige relève de la compétence du Tribunal de commerce de [ville].

Fait à [Ville], le [date], en deux exemplaires originaux.

Pour la Partie A
[Nom, qualité]
Signature :

Pour la Partie B
[Nom, qualité]
Signature :